

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 431

Rubrik: Bagatelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

«Blanc» pour dire «non»

Objection de conscience, service civil.

Je ne puis qu'approver ce qui a été dit ici même¹ : le projet de « service civil » soumis au peuple samedi et dimanche prochains est un *piège*. Si par extraordinaire, il était accepté, il ne résout pas le problème de la plupart des objectifs; il ne résout pas non plus celui des « juges », qui seraient appelés à statuer dans chaque cas particulier.

Je suis navré de devoir le dire : je ne puis avoir d'estime pour un juge militaire. J'aime mon pays. Ce pays a signé une convention, reconnaissant expressément les droits de la conscience et le droit à l'objection de conscience. Je pense, quant à moi, que cette signature doit être *honorée*. Un juge de tribunal militaire est à mes yeux un homme qui ne fait pas honneur à la signature de mon pays, qui donc le *déshonore*, littéralement. Il faut toutefois reconnaître qu'il a des circonstances atténuantes : l'impossibilité où il se trouve de sonder les consciences — et qui donc en serait capable, sauf révélation particulière du Saint-Esprit ?

Or le projet qui nous est soumis ne répond nullement au désir des milieux intéressés, d'un service *civil international* — et d'autre part, il continue de faire dépendre l'octroi du statut d'« objecteur » d'une sorte d'examen — un examen « impossible », supposant

1. qu'il est possible de distinguer entre le politique et le non-politique (comme si, en pareil domaine, toute position n'était pas plus ou moins politique, c'est-à-dire mettant en cause la *polis*, la cité et les rapports de l'individu et de la cité);
et 2. qu'il est possible comme je le disais plus haut de sonder les consciences. Les juges les plus honnêtes ne le pourront pas; les autres ne le voudront pas — ils en ont donné d'innombrables preuves dans le passé.

¹ Voir notre texte dans DP 428 (Réd.).

Le projet soumis au peuple ne constitue donc en aucune manière un pas en avant, si modeste soit-il.

Cependant, à mon sens, voter « non » reviendrait à tomber dans un autre piège : celui d'être rangé parmi les adversaires inconditionnels du service civil. Et nous pouvons compter sur nos adversaires pour procéder à cette assimilation ! Et nous aurons beau dire que notre « non » avait un autre sens — qui nous écouterait ? Je vois d'ici les manchettes et les titres des journaux le lundi 5 décembre : « Victoire du bon sens »; « La raison l'emporte »; « Rejet massif par le peuple » — quand bien même la majorité se sera abstenue d'aller voter. Etc.

Dans ces conditions, que faire ? Je rejoins ici la Ligue marxiste révolutionnaire : voter *blanc*.

Id est : « Nous ne sommes pas contre le service civil, mais nous n'avons rien à f... d'un projet qui est une mystification, expressément conçu pour enterrer une initiative, qui aurait pu être gênante, si par exemple et par hasard, les Chambres avaient suivi le conseiller national Peter Dürrenmatt et renoncé à l'équivoque ».

J. C.

BAGATELLES

Il y a peu, vous achetiez des « cartes de la faune » par correspondance : un appel de fonds et un but avoué, protéger la faune. Cette bonne œuvre vous était proposée par une « protection suisse des animaux » (dont la SPA bien connue a rallié les rangs il y a cinq ou six ans). Votre geste a permis de financer une campagne de presse sans précédent à propos de la loi sur la protection des animaux qui devait peser sur les débats aux Chambres. Encore un succès pour le lobby animalier qui décidément se porte bien !

* * *

Puisque les émissions de la Télévision romande sur les années trente à Genève ont un tel succès, rappelons la parution, le 1er octobre 1937, du 61e cahier de la revue « Esprit » intitulé « Le pro-

blème suisse : personne et fédéralisme ». Une lettre de C.-F. Ramuz avait déchaîné des polémiques. Pas étonnant, si nous ne citons que cette phrase : « Cher Monsieur de Rougemont, c'est une accablante entreprise que d'expliquer un peuple, surtout quand il n'existe pas. » D'autres signataires : Denis de Rougemont, Xavier Schor deret, Arnold Kohler, Pierre Reymond, André Rivier, Aldo Dami, C. Lugon, Emile-Albert Niklaus, B. Mayr von Baldegg, Hans Oprecht, Max E. Lieburg. Convient-il de laisser s'empoussierer un tel cahier dans les bibliothèques ?

* * *

Définition de « Rote Anneliese », le journal d'opposition de gauche du Haut-Valais, par le journaliste « progressiste » Jürg Frischknecht : « La Rote Anneliese » est le « *Blick* » de la presse alternative ». Nous ne pouvons, quant à nous, que vous conseiller de vous y abonner (case postale 41, 3904 Naters)...

* * *

Selon « Tat », la traduction italienne du « Portrait des Vaudois » de Jacques Chessex (Ritratto dei Vodesi) n'a pas été vendu à plus de 300 exemplaires alors qu'il a fallu faire un tirage supplémentaire en allemand. Les minorités latines s'ignorent !

* * *

A travers la presse suisse, et plus spécialement la presse suisse romande, on a beaucoup épilogué à propos des discussions souvent orageuses, et en tout cas vives, qui ont marqué la désignation du candidat socialiste au Conseil fédéral (Gil Stauffer exprimait ses réserves — pour ne pas dire plus ! — dans ces mêmes colonnes dans le dernier numéro). A tout prendre faut-il vraiment déplorer que ces débats aient eu lieu, jusqu'à faire l'ordinaire de certains congrès cantonaux ? Ou préfère-t-on la manière pour le moins feutrée dont a été désigné le candidat radical, qui avait déjà le pied dans l'étrier, à ce que rapportent des personnes généralement bien informées, avant même que M. Brugger ait signifié son intention de passer la main ?